

chent à tâtons, gouvernent à l'aveugle, et ne peuvent que par un pur hasard protéger efficacement les intérêts dont ils ont la garde. Un recensement, à des époques déterminées, est d'autant plus nécessaire, que c'est un des plus sûrs moyens de juger du degré de prospérité d'un pays, de constater les variations qu'elle éprouve, et d'apprécier l'influence de la législation sur le bonheur ou le malheur du peuple.

S'il en est ainsi, les recenseurs ne sauraient donc faire leur travail avec un soin trop scrupuleux ; la population du Canada en général, et celle de la Province de Québec en particulier, ne sauraient donner trop fidèlement les renseignements demandés. Non seulement le respect de la loi l'exige, mais nos intérêts les plus sacrés nous en font un devoir. Il faut savoir comprendre la position que nous occupons dans la Province et au sein de la Confédération. Notre province ne se compose pas exclusivement de catholiques, et la représentation aux Communes d'Ottawa est basée sur la population. Par conséquent, il importe grandement de faire connaître exactement notre force numérique.

Dans le premier cas, plus l'élément catholique sera considérable, plus il aura de part dans la distribution des octrois en faveur de l'éducation ; dans le second cas, plus le chiffre de la population sera élevé, moins sera grande la différence entre la représentation de la Province de Québec et celle d'Ontario. Dans ces circonstances, tout chef de famille qui ne donnerait pas le nombre réel des membres qui la composent, se rendrait coupable d'une véritable trahison.

Il importe aussi de faire connaître fidèlement la valeur des biens mobiliers et immobiliers que l'on possède, et le revenu qu'ils donnent, afin que l'on puisse se former une juste idée des ressources de cette province, "que des hommes ennemis s'attachent à déprécier," comme le disait Mgr Baillargeon dans une circulaire en date du 13 décembre 1860. C'est le moyen de déjouer cette espèce de conspiration organisée contre une province dont le plus grand crime est d'être française et catholique ; et de démontrer que, toutes choses égales d'ailleurs, elle est non pas inférieure mais réellement supérieure aux provinces sœurs, à presque tous les points de vue.

Du reste, abstraction faite de ces graves considérations, pourquoi hésiterait-on à donner tous les renseignements demandés, et à dire toute la vérité ? Nous comprendrions, jusqu'à un certain point, le refus de répondre ou des déclarations inexactes, si par exemple, la taxe directe était en vigueur au Canada. et pesait sur